



Monaco le 17 mai 2011

**Mariage de S.A.S. le Prince Albert II et de Mlle Charlène Wittstock  
Circulaire à l'attention des Consuls Généraux Honoraires et des Consuls  
Honoraires**

**Objet : Informations sur les modalités d'accueil, protocolaires, des Hautes  
Autorités à l'aéroport de Nice Côte d'Azur**

N.S : MES/TJ-27-2011

Chers confrères,

Faisant suite à la réunion de travail d'ordre général tenue le 26 avril dernier au Palais princier entre le Chambellan du Prince, le général John Jayet, et l'ACHM, représentée par son Président et son Secrétaire général, j'aimerais porter à votre connaissance les modalités d'accueil décidées pour les Hautes Autorités étrangères faisant le déplacement pour assister au mariage princier. Ces modalités précises, évoquées lors de la rencontre d'avril au Palais, ont fait l'objet d'un courrier officiel adressé le 5 mai courant au président de l'ACHM, à charge de les communiquer.

Dans sa lettre, le Chambellan nous informe de la mise en place d'un service spécifique pour l'arrivée et l'acheminement en Principauté des officiels étrangers participant à l'événement.

Ce dispositif, élaboré par le département des Relations extérieures du Gouvernement monégasque, en relation avec les autorités françaises compétentes, cherche à assurer un accueil sécurisé et un transfert rapide de toutes les personnalités attendues.

De ce fait, le Chambellan nous précise, *qu'en aucun cas, les consuls ne doivent se rendre à l'aéroport pour y accueillir les officiels* ; toutefois, l'accueil par le représentant consulaire du dignitaire de son pays est possible à son arrivée à l'hôtel de résidence en Principauté.

Les périmètres des hôtels étant sécurisés, un « badge d'accès » particulier sera nécessaire pour y accéder. Notre nouveau « Chargé de mission », le colonel (e.r) Thierry Jouan, se tient à votre disposition pour vous aider dans cette démarche ou pour vous fournir d'autres détails relatifs à ce sujet.

Je vous prie de croire, chers confrères, en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président

Moustapha El-Solh  
Consul Honoraire du Liban